DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES — CIRCONSCRIPTION DE BRESSUIRE

Élections Législatives du 18 Novembre 1962

CENTRE NATIONAL DES INDÉPENDANTS ET PAYSANS

ÉLECTRICES, ÉLECTEURS,

Depuis quatre générations ma famille habite Saint-Jouin. Et j'exerce moi-même la médecine dans le canton de Châtillon depuis seize ans. Je vis donc constamment au milieu de vous. Je fréquente tous les milieux sociaux, en particulier agricoles et ouvriers. Et à vous voir vivre quotidiennement, j'ai appris à connaître vos besoins et vos désirs.

Je suis profondément attaché à ma profession. Si cependant je me suis décidé à solliciter un mandat de député, c'est parce que de nombreux amis me l'ont demandé. Au premier rang de ceux-ci se placent : M. SALLIARD DU RIVAULT, député sortant de l'arrondissement et Président du Conseil Général. Après ma désignation comme candidat indépendant, M. Salliard du Rivault m'a adressé une lettre dont je tiens à citer quelques lignes, pour donner à ma candidature toute sa signification.



« Vous voici donc désigné pour vous présenter à ma place. Je sais que vous suivrez la même ligne de conduite que moi et que vous ne transigerez sur aucun des grands principes pour lesquels j'ai lutté toute ma vie. Je tiens à vous exprimer ma totale confiance. »
et M. MÉNARD, sénateur-maire de Thouars, avec qui j'ai collaboré depuis un certain nombre d'années et notamment au sein de l'Office Public Intercommunal d'Habitations à Loyers Modérés des Deux-Sèvres, dont je suis administrateur.

Et si j'ai accepté de me porter candidat, c'est aussi parce que dans ces temps de grande confusion, certaines idées doivent à mon avis être défendues.

Ces idées les voici succinctement présentées :

LE PROBLEME CONSTITUTIONNEL a été examiné en détail lors de la campagne du référendum. L'actuelle Constitution, élaborée sous l'impulsion du Général de Gaulle et adoptée par le pays en 1958 est bonne. Il suffit de l'appliquer loyalement. Elle empêche le retour aux folies de la IV[e] République. Sous aucun prétexte nous ne voulons revoir un régime aussi détesté.

LA POLITIQUE FINANCIERE doit être rigoureuse, et le redressement actuel doit être maintenu. Une monnaie saine est une nécessité absolue : c'est la condition de tout progrès social réel. A une augmentation de salaires doit correspondre une augmentation réelle du pouvoir d'achat. L'inflation fait comme premières victimes les personnes âgées et les rentiers. Et c'est pour eux tout d'abord que la stabilité financière est indispensable.

LE DOMAINE DE L'ETAT est limité. Par opposition au collectivisme, système dans lequel le pouvoir politique est tout et la personne humaine n'est rien, je défends un certain libéralisme. Il n'est pas question de revenir au libéralisme intégral et périmé du XIX[e] siècle. L'Etat a son rôle à jouer dans l'organisation de la société. Il y a de multiples domaines où il doit intervenir. Mais il doit respecter les libertés traditionnelles, protéger la propriété privée, et laisser entièrement libre la gestion de l'entreprise.

EN POLITIQUE ETRANGERE, l'Alliance Atlantique doit être resserrée. Cette alliance purement défensive nous a seule sauvés depuis quinze ans de l'expansionnisme soviétique. Et elle peut seule nous garantir la PAIX. Après toutes les souffrances endurées depuis plus de vingt ans, c'est le vœu unanime de tous les Français : ne jamais plus revoir la guerre.

Le Marché Commun doit continuer d'être mis en place. L'entrée à certaines conditions de la Grande-Bretagne y est souhaitable.

A ces accords économiques devront s'ajouter des institutions politiques supra-nationales pour parvenir à une EUROPE qui sera la troisième force mondiale.

POLITIQUE SOCIALE

C'est une question fort importante et qui représente un souci de tous les jours pour qui sait les nombreuses détresses connues ou méconnues.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES ont longtemps constitué un appoint très important pour les familles. Puis peu à peu leur importance s'est amenuisée, car les excédents de gestion ont servi à combler le déficit de la Sécurité Sociale.

C'est une anomalie choquante, car ces excédents sont la propriété des familles. Une autre anomalie est de voir désavantagés les artisans et les travailleurs indépendants, ainsi que les agriculteurs.

C'est là un des motifs du malaise agricole et l'une des causes certaines du déclin de l'artisanat, et ce déclin constitue une perte de substance pour la nation.

Une uniformisation des différents régimes est nécessaire. Et d'ailleurs ce sont les députés Indépendants qui ont fait établir l'allocation de la Mère au Foyer pour les exploitants agricoles en 1957.

LA REFORME DE L'ASSURANCE-MALADIE. — Créée en 1945, la Sécurité Sociale n'a jamais été réformée en profondeur. Et son déséquilibre budgétaire est permanent.

Il ne faut pas méconnaître ses réelles difficultés, et le caractère limité des ressources en face de dépenses qui ne sont pas limitées et qui croissent sans cesse du fait notamment des progrès de la médecine. Mais de sérieuses réformes pourraient être faites. Et bien des exemples de gaspillage pourraient être cités. Les formalités pourraient être humanisées et clarifiées.

L'Assurance-Maladie des Exploitants Agricoles est une conquête de la dernière législature, et qui a réparé dans une certaine mesure une injustice flagrante pour le monde agricole. Elle devra dans l'avenir être encore aménagée.

L'ASSURANCE-VIEILLESSE pose des problèmes bien douloureux. Il y a plus de 5 millions en France de personnes de plus de 65 ans. Et combien parmi elles manquent du strict nécessaire !

La législation actuelle est trop complexe. Elle pourrait être simplifiée et il suffirait d'assurer, par le moyen de l'allocation supplémentaire aménagée, un minimum garanti mensuel à partir de 65 ans. L'Aide Médicale serait à développer afin d'éviter au maximum l'Hospitalisation.

Une véritable **POLITIQUE DU LOGEMENT** serait à instituer.

Partout où existe une implantation industrielle, et où les besoins sont suffisamment nombreux, peuvent être construits des groupes d'H.L.M. Ils rendent d'innapréciables services. J'ai pu le constater pour les cinquante logements de ce type édifiés dans la Commune que j'administre.

Mais est surtout profondément sociale l'accession à la propriété, soit par construction directe d'un particulier, soit par adhésion à une Coopérative. Les Coopératives ne s'intéressent qu'aux ensembles d'une certaine importance. Pour un particulier, la tâche est ardue : acquérir un terrain, obtenir le permis de construire, les emprunts, surveiller les travaux.

Il serait souhaitable que les candidats constructeurs se groupent et s'organisent, et personnellement je m'emploierai, si je suis élu, à mettre sur pied une organisation de ce genre, tant la nécessité s'en fait sentir.

L'AGRICULTURE

est l'activité essentielle dans l'arrondissement de Bressuire. Et les problèmes qui s'y posent revêtent en ce moment une acuité particulière.

Le problème essentiel est un problème de prix. La simple justice veut qu'il y ait une PARITE entre les prix agricoles et les prix industriels. Si cette parité existait, tous les problèmes ne seraient pas résolus pour autant, mais le revenu des agriculteurs pourrait connaître l'expansion des autres secteurs économiques de la nation et bien des difficultés se trouveraient du même coup résolues.

Parmi de très nombreux problèmes, citons-en quelques-uns.

Le problème de l'HABITAT a été trop longtemps négligé. Une amélioration rapide est nécessaire pour retenir les jeunes foyers, et aussi pour que la maîtresse de maison bénéficie comme dans les villes des facilités que procure la vie moderne. Les subventions actuellement accordées sont insuffisantes.

Le problème de la COMMERCIALISATION des produits agricoles est capital, car il ne suffit pas de produire, il faut aussi vendre. Le Marché Commun va offrir des débouchés très importants, surtout pour les produits de qualité, ce qui concerne tout particulièrement l'arrondissement de Bressuire. Mais il faudra que s'organisent ces ventes hors des circuits traditionnels.

Il faut enfin encourager les JEUNES GENERATIONS qui ont pris conscience de l'importance sociale et économique de leur profession et qui font des sacrifices pour la modernisation de leurs exploitations. Ils sont parmi les éléments les plus dynamiques de la nation.

Et que certaines évolutions soient nécessaires, que certaines réformes de structure soient à envisager, ce n'est pas contestable. Une réglementation des CUMULS d'exploitation abusifs, par exemple, est certainement indispensable.

Mais certains ont pris sur ces problèmes une position intransigeante. Ils prétendent imposer leurs solutions, et, en cas de litiges, récusent à l'avance toute sentence d'un Tribunal qui ne leur donnerait pas satisfaction. Dans ce cas, ils prétendent vouloir passer à l'action directe.

Cette attitude n'est pas acceptable, car nul ne peut se faire justice soi-même. Il en résulterait rapidement une anarchie généralisée, et l'ébranlement des bases mêmes de notre société.

Il faut à ceux-là rentrer dans la légalité et renoncer à la violence. Qu'ils sachent bien qu'alors leur audience deviendrait beaucoup plus grande. Et nombre de leurs revendications qui sont justifiées pourraient alors être étudiées en une fructueuse collaboration : d'une part les forces nouvelles du pays, et d'autre part un syndicalisme constructif.

LES LIBERTÉS TRADITIONNELLES

L'Etat a pour rôle essentiel de sauvegarder ces libertés. Quelles sont-elles ?

LA LIBERTE DES PERSONNES. — Cette liberté est la toute première en importance. L'indépendance du Pouvoir Judiciaire vis-à-vis du Pouvoir Exécutif doit être totale. Et toutes les juridictions doivent être supprimées.

LA LIBERTE DE LA PRESSE ET DES MOYENS D'INFORMATION va de pair avec la précédente. La Presse comme la Radiodiffusion devraient pouvoir faire preuve d'un minimum d'objectivité.

LA LIBERTE DE L'ENSEIGNEMENT revêt dans cet arrondissement plus qu'ailleurs encore, une importance essentielle. Il faut rappeler que la loi du 30 décembre 1959, qui donnait enfin une charte à l'enseignement privé et la possibilité pour lui de vivre autrement que d'aumônes, a été votée à l'Assemblée Nationale par 450 voix contre 75, soit six voix contre une. C'est une loi d'apaisement et non de division. Les deux communautés scolaires ont des droits égaux et reconnus. Soixante ans de luttes stériles se trouvent effacés.

LA LIBERTE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, enfin. Le Commerce et l'Industrie appartiennent au secteur privé. C'est là une position formelle, et en opposition avec les doctrines marxistes qui y voient le domaine de l'Etat. Or l'Etat actuellement s'efforce d'employer toutes les ressources de la technocratie pour démanteler progressivement ce secteur. Et les fausses coopératives se multiplient. Ce sont là des faits inadmissibles et vivement combattus par le groupe des Indépendants.

EXPANSION ÉCONOMIQUE

Sur le plan de l'arrondissement, un gros effort d'expansion économique est à faire. Notre département est très en retard à ce point de vue et, à part quelques pôles attractifs, ne peut offrir suffisamment de débouchés à sa main-d'œuvre.

L'agriculture exige de moins en moins de bras. Notre natalité est forte. Et il serait nécessaire que dans tous les cantons existent quelques usines de moyenne importance pour employer cet excédent de main-d'œuvre. Sinon les petites communes sont appelées à se dépeupler, et leurs éléments les plus jeunes et les plus actifs les abandonneront au profit des villes.

LES ANCIENS COMBATTANTS

sont victimes d'une discrimination injuste selon les générations. Ceux qui ont fait la guerre d'Algérie, en particulier, se voient refuser cette qualité d'anciens combattants, sous le prétexte qu'il ne s'agissait pas d'une guerre étrangère.

Cette fiction hypocrite doit prendre fin, et ils doivent bénéficier des mêmes avantages que leurs aînés.

Pour tous, l'application du rapport constant est nécessaire.

LA JEUNESSE

doit être soutenue au maximum, puisque nombreuse et saine elle représente l'espoir de notre pays. L'enseignement doit être démocratisé et ouvert à tous. L'enseignement professionnel en particulier doit rattraper son important retard. La création des jeunes foyers doit être encouragée.

Outre la construction accélérée de logements, une mesure très simple serait à instituer : le prêt d'installation aux jeunes ménages.

L'équipement sportif enfin est très déficient et les loisirs peu organisés et rares, surtout à la campagne.

***

Voici, trop brièvement condensées, Electrices, Electeurs, les idées que je me propose de défendre avec ténacité et pour lesquelles je vous demande vos suffrages. Je veux représenter au Parlement une politique conforme aux intérêts supérieurs de notre patrie. Et je veux aussi aider au développement et à la prospérité morale et matérielle de ce nord des Deux-Sèvres auquel je me sens si intimement lié.

Louis FRUCHARD

CANDIDAT

Docteur en Médecine

Maire de Saint-Jouin-sous-Châtillon

Georges DOUBLÉE

SUPPLÉANT

Propriétaire exploitant

Adjoint au Maire de Bouillé-Saint-Paul

Président de la Laiterie Coopérative d'Argenton-l'Eglise

Membre de la Chambre d'Agriculture

Imp. F. Prouteau - Bressuire